

DÉPÔT DES CANDIDATURES ET PIÈCES À FOURNIR

Le dossier de candidature ([annexes 6-A-B-C](#)) sera retiré par les candidats auprès des directions ou téléchargé sur le portail de l'Economie et des Finances :

www.économie.gouv.fr/recrutement → recrutement sans concours → recrutement travailleurs handicapés - En savoir plus et consulter les offres → DGFIP – avis de recrutement de travailleurs handicapés par la voie contractuelle au titre de l'année 2017.

Il comprend (un dossier par catégorie d'emploi) :

- le dossier à compléter par le candidat ;
- la liste des directions offertes avec leurs coordonnées ;
- la fiche d'information sur le métier proposé.

Dès la publicité du dispositif, les candidats peuvent déposer leur dossier de candidature auprès des directions sur lesquelles ils postulent et ce **jusqu'au 25 janvier 2017**.

Les candidats pourront, si la condition du diplôme requis est remplie, postuler plusieurs catégories d'emploi (inspecteur, contrôleur ou agent administratif des Finances publiques).

Pour chaque emploi, ils pourront postuler dans **5 directions au maximum classées sur le dossier de candidature par ordre de préférence décroissant.**

Le classement des directions choisies par ordre de préférence devra être identique pour tous les dossiers déposés sous peine de rejet de la candidature.

Le dossier de candidature devra comporter les documents suivants :

- le dossier de candidature dûment complété ;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae ;
- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé CDAPH (ou COTOREP) en cours de validité à la date de début du contrat ou tout autre document justifiant être bénéficiaire de l'obligation d'emploi cité à l'article L 5212-13 du code du travail ([annexe 2](#)). Si la validité de la reconnaissance expire pendant la phase de recrutement, le candidat devra demander et obtenir son renouvellement avant l'établissement du contrat ;
- la photocopie du diplôme requis pour postuler :
 - Catégorie A : au minimum Licence ou diplôme de niveau II ;
 - Catégorie B : au minimum Bac ou diplôme de niveau IV ;
 - Catégorie C : au minimum Brevet ou diplôme de niveau V.
- la photocopie du document prouvant la nationalité du candidat (française ou ressortissant d'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen) : carte nationale d'identité ou passeport, livret de famille régulièrement tenu à jour et revêtu d'une mention relative à la nationalité ;
- et un justificatif de la participation à la « journée défense et citoyenneté » **uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans** à la date du recrutement. Si cette obligation n'a pas encore été effectuée, fournir l'attestation provisoire « en instance de convocation » à la JDC, ou l'attestation individuelle d'exemption, ou l'attestation de situation administrative (en cas de perte du justificatif).